

Dans les monographies exposées ci-dessus, on a vu que l'usage du tatouage, de la teinture du corps au moyen de matières colorantes — généralement rouges ou blanches, empruntées au monde minéral, était à peu près commun aux différents peuples primitifs. Combien de peuples africains, que l'on ne saurait sans injustice, ranger au derniers degrés de l'Humanité, colorient leurs corps comme les derniers sauvages ! Cameron raconte la cérémonie du tatouage de la femme de l'Ouboudjoua : « Je le trouvai, dit-il, occupé à surveiller la peinture décorative du front de sa moitié, affaire qui semblait fort sérieuse. L'artiste avait les différentes couleurs préparés avec de l'huile ; chacune sur une feuille séparée. Il les appliquait avec la lame d'un couteau et râclait avec soin les bords des diverses teintes suivant les dessins adoptés »

Tatouage également chez bien des peuples aborigènes de l'Amérique, par exemple dans les andes du Pérou et chez les Patagons ; tatouage chez les Esquimaux ; tatouage chez les Papous de la Nouvelle-Guinée ; tatouage chez les Polynésiens ; tatouage également dans les régions de l'Indo-Chine où les dents sont teintées en noir, en Birmanie où les ongles sont peints en rouge, tatouage encore le fard employé par les Européennes des classes dirigeantes.

« Pour réparer des ans

Tatouage enfin les rubans multicolores qui signalent au respect inepte du public la plupart des membres de la grande confrérie parasite de l'administration française.

(L'Homme primitif contemporain) A. HOVELAQUE.

qu'il avait éprouvé lui-même. Il ajoutait que, lorsque, pour faire seulement des expériences, il avait parfois songé à l'assassinat d'un homme, il avait alors trouvé ses excréments très jaunes, et que, lorsqu'il avait pensé à se révolter et à brûler la capitale, il les avait trouvés d'une couleur très noire.

Je me hasardai d'ajouter quelque chose au système de ce politique : je lui dis qu'il serait bon d'entretenir toujours une troupe d'espions et de délateurs, qu'on protégerait et auxquels on donnerait toujours une somme d'argent proportionnée à l'importance de leur dénonciation, soit qu'elle fût fondée ou non ; que, par ce moyen, les sujets seraient retenus dans la crainte et dans le respect ; que ces délateurs et accusateurs seraient autorisés à donner quel sens il leur plairait aux écrits qui leur tomberaient entre les mains ; qu'ils pourraient, par exemple, interpréter ainsi les termes suivants :

Un crible,	— une grande dame de la cour.
Un chien boiteux,	— une descente, une invasion.
La peste,	— une armée sur pied.
Une buse,	— un favori.
La goutte,	— un grand-prêtre.
Un pot de chambre,	— un comité.
Un balai,	— une révolution.
Une souricière,	— un emploi de finance.
Un égout,	— la cour.
Un chapeau et un ceinturon,	— une maîtresse.
Un roseau brisé,	— la cour de justice.